



RAPPORT SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2022

SOMMAIRE

I – Le budget principal.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

1. Evolution des principales recettes.

- A. Une réponse adaptée pour faire face à la baisse des produits des services et du domaine**
- B. Les évolutions contrastées des concours de l'État.**
- C. La progression des produits de la fiscalité directe, avec des taux de fiscalité inchangés.**
- D. La hausse du produit de la fiscalité indirecte.**
- E. L'augmentation des autres participations.**

2. Evolution des principales dépenses.

- A. La poursuite de la maîtrise des dépenses courantes.**
- B. La hausse contenue de la masse salariale.**
- C. L'engagement de la ville aux côtés du monde associatif.**
- D. Une aide accrue au CCAS et aux contributions aux syndicats intercommunaux.**
- E. L'ajustement des charges financières.**
- F. La suspension de la contribution au Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC).**

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

1. Les recettes d'investissement.

- A. Le fonds de compensation de la TVA.**
- B. La taxe d'aménagement.**
- C. Les subventions d'investissement.**
- D. Les produits des cessions d'immobilisations.**
- E. Un recours à l'emprunt limité.**

2. Les dépenses d'investissement.

- A. Investir en faveur du développement durable.**
- B. Améliorer le cadre de vie et veiller à proximité, réaliser les premiers projets de l'appel à projets citoyen.**
- C. Investir en faveur de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des sports et des loisirs.**
- D. Veiller à la tranquillité des habitants.**
- E. De l'informatique municipale à la ville intelligente.**
- F. Renouveler le matériel des équipes.**

II- Le budget annexe des locations immobilières.

III- Le budget annexe du camping.

Annexe : liste des dépenses d'équipement 2022.

I. LE BUDGET PRINCIPAL.

Le budget proposé pour 2022 s'inscrit dans un contexte inédit de sortie de crise, caractérisé par une nette reprise de la croissance, mais une inflation en hausse, et avec encore des incertitudes sur les conditions sanitaires des prochains mois et leur impact sur l'activité sociale et économique.

Au niveau national, l'économie française encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, s'est bien redressée ensuite. Selon la Banque de France, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % en moyenne sur l'année 2021, avec un taux de chômage redevenu comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021).

Au cours des derniers mois, l'inflation a augmenté. Sur un an (d'octobre 2020 à octobre 2021), l'INSEE enregistre une augmentation des prix à la consommation de 2,6 %. Cette hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie (+20,2 % après +14,9 % en septembre) et des services (+1,8 % après +1,4 %). Les prix des produits manufacturés (+0,3 % après +0,4 %) et de l'alimentation (+0,7 % après +1,0 %) progressent moins vite.

Dans ce contexte, le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une stabilisation des dotations de l'Etat à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros avec une progression de la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Solidarité Urbaine de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire. Les aides à l'investissement en faveur de la relance et de la transition écologique seront reconduites, et les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) abondées de 350 millions d'euros supplémentaires, pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

La suppression progressive de la taxe d'habitation des résidences principales se poursuivra en 2022. Après un premier dégrèvement de 30% en 2021 pour les 20% de foyers encore concernés par cet impôt local, l'allègement atteindra 65% l'an prochain. Les communes ne perçoivent plus le produit de cet impôt, compensé par le versement du produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département, ajusté d'un coefficient correcteur visant à assurer la neutralité de la réforme sur les finances communales.

A l'instar des mesures proposées dans le projet de loi de finances pour 2022 et conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 22 novembre 2021, le budget 2022 de la commune revêt une forte dimension environnementale, la 2eme phase d'extension du réseau de chaleur et les travaux d'isolation des bâtiments en étant les projets les plus emblématiques.

La Municipalité souhaite par ailleurs proposer un budget 2022 caractérisé par la maîtrise des grands équilibres budgétaires, avec un effort de maîtrise des équilibres de gestion et le maintien d'un autofinancement élevé.

Pour la 18ème année consécutive, les projets 2022 seront réalisés sans qu'il soit procédé à une augmentation des taux d'imposition, avec un recours à l'emprunt strictement limité.

L'année 2022 sera marquée par un niveau élevé d'investissement, permettant à la fois la réalisation d'opérations nouvelles et de préparer les chantiers d'ampleur à venir, avec en particulier l'extension et la rénovation du groupe scolaire Jean Moulin et l'implantation d'une structure petite enfance en centre ville.

Le budget de fonctionnement pour cette année 2022 fait apparaître :

- des recettes de fonctionnement de **22.968K€**,
- des dépenses de fonctionnement de **22.968 K€**,

- un autofinancement en hausse, à hauteur de **2.567 K€**.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de **9 793 K€**, largement autofinancés et complété d'un **emprunt limité à 500 K€**.

Envoyé en préfecture le 03/01/2022

Reçu en préfecture le 03/01/2022

Affiché le



ID : 045-214502858-20211220-DELIB2021217-DE

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.**1- Evolution des principales recettes.****Evolution des crédits 2021-2022****Recettes de fonctionnement par nature**

OPERATIONS REELLES		BP 2021 (A)	BP 2022 (B)	Evolution (%) (C=B/A)
70	Produits des services et du domaine	1 996 290	1 956 219	-2,01%
73	Impôts et taxes	16 744 617	17 279 617	3,20%
	<i>dont contributions directes</i>	<i>10 430 000</i>	<i>10 800 000</i>	<i>3,55%</i>
	<i>dont attribution de compensation (article 7321)</i>	<i>5 674 617</i>	<i>5 674 617</i>	<i>0,00%</i>
	<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	<i>180 000</i>	<i>180 000</i>	<i>0,00%</i>
	<i>autres taxes indirectes (TLPE)</i>	<i>140 000</i>	<i>145 000</i>	<i>3,57%</i>
	<i>taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	<i>320 000</i>	<i>400 000</i>	<i>25,00%</i>
	<i>taxe sur l'électricité</i>	<i>0</i>	<i>80 000</i>	<i>-</i>
74	Dotations et subventions	3 700 371	3 605 142	-2,57%
	<i>dont dotation forfaitaire</i>	<i>1 052 887</i>	<i>900 000</i>	<i>-14,52%</i>
	<i>dont compensation taxes d'habitation et foncières</i>	<i>350 000</i>	<i>300 000</i>	<i>-14,29%</i>
	<i>dont dotation de solidarité urbaine</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 100 000</i>	<i>10,00%</i>
75	Autres produits de gestion courante	54 140	64 170	18,53%
013	Atténuation de charges	30 120	37 538	24,63%
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES		22 525 538	22 942 686	1,85%
77	Produits exceptionnels	35 000	25 000	-28,57%
TOTAL RECETTES REELLES		22 560 538	22 967 686	1,80%

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 1,8%.

A. Une réponse adaptée pour faire face à la baisse des produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine attendus en 2022 s'élèvent à 1 956 K€ contre 1 996 K€ en 2021.

Cette baisse de 2% s'explique par une approche prudente du niveau de recettes issu des activités payantes de la ville attendu en 2022 :

- Le produit de l'activité restauration est proposé en stabilité de BP à BP, à hauteur de 700 K€.
- Les recettes liées au centre aquatique sont proposées en diminution de 22,7%, à hauteur de 170 K€, prenant en compte la baisse de fréquentation constatée ces dernières années.

Selon les dernières données de l'INSEE, l'inflation constatée d'octobre 2020 à octobre 2021 s'est élevée à +2,6%, et devrait rester à supérieure à 2% en 2022.

Afin de tenir compte de cette évolution des prix, la revalorisation tarifaire est globalement proposée à hauteur de +2% par rapport aux tarifs 2021, avec des ajustements spécifiques pour le centre aquatique, la restauration scolaire, l'Unisson et la ludothèque.

Ainsi, s'agissant du **centre aquatique**, et afin de soutenir l'attractivité de la commune, la cohérence et de la lisibilité aux tarifs proposés, tout en rétablissant à terme un niveau de recettes fortement fragilisé par la crise sanitaire, les nouveaux tarifs proposent :

- Une distinction de tarifications entre Basse saison et Haute saison
- Un ajustement des tarifs -16/+16 ans par -18/+18 ans
- La baisse des tarifs Basse Saison pour stimuler la fréquentation
- La réduction de l'écart entre les tarifs pour les résidents de la commune et les habitants hors commune.

Concernant la **restauration scolaire**, les nouveaux tarifs sont réévalués de +2% par rapport à 2021, mais une nouvelle tranche est créée pour les ménages ayant un quotient familial CAF de 0 à 150, avec un tarif plus bas, à 1,60€ (soit une baisse de 50 centimes à partir du tarif mini après inflation).

Pour la **salle des fêtes l'Unisson**, il s'agit d'établir un prix cohérent de l'utilisation des locaux, au regard des objectifs de soutien à la vie locale, de la rénovation de l'équipement, des demandes des différents usagers. Les recettes issues de ces locations sont moins importantes que le montant des aides en nature accordées aux associations par le biais du prêt de salles.

Concernant la **ludothèque**, l'objectif de la nouvelle tarification est de susciter une plus large fréquentation du public stéoruellan, avec un fort enjeu éducatif mais un enjeu moindre sur les recettes car ce service en génère peu. Le principe retenu consiste à proposer un accès libre à l'ensemble des usagers, et de ne tarifier que les prêts de jeux (15 € à l'année pour les stéoruellans, 21€ pour les autres).

Le remboursement des charges de mises à disposition de services à la Métropole.

Les conventions de mise à disposition de service ascendante seront reconduites, permettant au pôle Espaces Verts de la ville d'assurer la gestion des espaces verts métropolitains. Le coût supporté par la Ville pour le compte de la Métropole d'Orléans donne lieu à refacturation.

En 2022, le montant des remboursements par la Métropole se décompose de la façon suivante :

- Article 70846 « mise à disposition de personnel facturée au groupement à fiscalité propre de rattachement », 417 K€ qui concerne la part métropolitaine de la masse salariale du service Espaces Verts et de la Mécanique.
- Article 70876 « remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement », 90 K€ pour les charges de fonctionnement du service Espaces Verts hors masse salariale (soit +17 K€ par rapport au BP 2021, compte tenu du réalisé constaté),
- Article 70876 « remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement », 35,2 K€ au titre de la participation métropolitaine aux charges de fonctionnement supportées par la ville dans le cadre de la mise à disposition de son Centre Technique Municipal, qui héberge à Saint Jean de la Ruelle le Pôle Territorial Nord Ouest.

B. Les évolutions contrastées des concours de l'État.

Bien que le projet de loi de finances prévoit une enveloppe en stabilité pour le Dotation Globale de Fonctionnement, le projet de budget communal pour 2022 intègre, de façon prudente, une baisse de 2,6% de la DGF par rapport au BP 2021.

➔ **La poursuite de la baisse de la Dotation Forfaitaire (900 K€).**

La dotation forfaitaire réellement perçue en 2021 s'élève à 995 K€ contre 1 053 K€ prévus au budget primitif 2021. 900 K€ ont été inscrits au budget primitif 2022, soit une diminution de l'inscription de 14,5 % par rapport au BP 2021.

➔ **La progression attendue de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) (1.100 K€)**

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale inscrit pour 2022 est en progression de 10% par rapport au BP 2021. 1 044 K€ ont effectivement été perçus en 2021, soit 44 K€ de plus que le montant initialement prévu au budget primitif 2021.

C. La progression des produits des recettes issues de la fiscalité directe, avec des taux de fiscalité inchangés

Le produit de la fiscalité directe, composé des contributions directes, des versements provenant de la Métropole et des allocations compensatrices versées par l'État, représente un montant de 16.955 K€, soit +1,9% par rapport au BP 2021).

Le produit de la fiscalité directe représente 74% des recettes réelles de fonctionnement. Cette proportion est stable par rapport à 2021.

	BP 2021	BP 2022	Evlit° 2019/2020	
			en valeur	%
RECETTE FISCALE CONSOLIDEE	16 634 617	16 954 617	320 000	1,92%
1/ Contributions directes (Produit fiscal)	10 430 000	10 800 000	370 000	3,55%
2/ Allocations compensatrices versées par l'Etat	350 000	300 000	-50 000	-14,29%
3/Versements provenant de la Métropole	5 854 617	5 854 617	0	0,00%
attribution de compensation	5 674 617	5 674 617	0	0,00%
dotation de solidarité communautaire	180 000	180 000	0	0,00%

➔ **Les contributions directes (10.800K€)**

Le produit fiscal prévisionnel pour 2022, issu du produit des « impôts ménages », intègre une progression modérée des contributions directes de +1% par rapport au montant estimé par l'administration fiscale au titre de 2021 (10,697 M€).

Pour 2022, le projet de budget s'appuie sur le montant des recettes fiscales notifiées en 2021, augmenté de l'estimation de l'évolution des bases. L'actualisation forfaitaire des bases serait de l'ordre de +1,8% entre 2021 et 2022. La progression du produit des contributions directes qui est proposée dans le cadre du budget primitif 2022 est donc une inscription prudente.

Depuis 2021, les communes bénéficient du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui revenait aux départements. L'écart, limité, existant entre la THRP disparue et la part départementale de TFPB, est compensé par l'État. Pour chaque commune, un coefficient correcteur assure la neutralité de la réforme.

Pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, l'Etat perçoit le produit de la taxe d'habitation principale. Les communes conservent le produit de la TH sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...).

Cette inscription prend en compte la décision de la municipalité de ne pas au
communaux pour la dix-huitième année consécutive.

→ Les versements provenant de la Métropole

↳ L'attribution communautaire de compensation (5.675 K€)

En 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué le montant des compétences transférées par les communes à l'Etablissement Communal de Coopération Intercommunal (EPCI). A cette occasion, une attribution de compensation d'investissement a par ailleurs été définie pour les dépenses d'équipement prises en charge par la Métropole à verser par les villes.

Le montant de l'attribution versée par la Métropole à la commune de Saint Jean de la Ruelle en fonctionnement a été ajusté en 2019 afin de prendre en compte l'approbation du rapport de la CLECT de 2018, notamment en ce qui concerne le produit des antennes relais implantées sur les châteaux d'eau dont la propriété a été transférée à Orléans Métropole (+32 K€). Ce montant sera reconduit en 2022.

↳ La dotation de solidarité communautaire (180 K€)

Elle constitue le versement par la Métropole, sous le régime de la taxe professionnelle unique, d'une partie de la progression du produit fiscal de TPU vers les communs membres.

Compte tenu des débats en cours au sein de la Métropole sur ce sujet, l'inscription pour 2022 est reconduite à l'identique.

→ Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux (300 K€)

Ces allocations viennent compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègements décidées par l'Etat vis-à-vis des contribuables.

Le montant de cette recette pour 2022 est proposé en baisse de 50K€ par rapport au BP 2021, car le montant résiduel lié à la taxe d'habitation est dorénavant directement intégré au produit de la taxe.

D. La hausse du produit de la fiscalité indirecte

Les principales taxes indirectes sont constituées de la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure, et depuis 2021 pour la commune la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

→ La taxe additionnelle aux droits de mutation : 400 K€

L'assiette de cet impôt est constituée des mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Cet impôt reflète l'activité du marché immobilier.

Après une année de ralentissement en 2020, le nombre de transactions immobilières est reparti à la hausse en 2021. Cette tendance devrait se poursuivre en 2022, notamment grâce à des taux d'intérêt toujours très bas. Aussi, il est proposé de réévaluer le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à hauteur de 400 K€ pour le BP 2022. Cela représente une hausse de 80K€ par rapport au BP 2020, mais correspond au niveau de recette escompté pour 2021 (370 K€ déjà perçus mi-novembre 2021).

→ La taxe locale sur la publicité extérieure : 145 K€

Les délibérations du conseil municipal du 3 octobre 2008 et du 9 juin 2010 ont fixé les modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure à Saint Jean de la Ruelle.

La délibération du 28 mai 2019 a instauré une réfaction de 50% aux enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 mètres carrés.

La recette prévue pour 2022 au titre de la TLPE s'établit à 145 K€, plus proche du niveau de réalisation attendu pour 2021 (147 K€).

→ La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité :

Instaurée au 1er janvier 2011 dans le cadre de la loi portant organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité est une fiscalité indirecte dont le champ d'application concerne l'électricité livrée à un point de livraison pour un utilisateur final, particulier ou professionnel.

La loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité, supprimant progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité et en les intégrant à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE).

À compter de 2021, la TCCFE conserve la même dénomination mais devient une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Alors que la commune de Saint Jean de la Ruelle avait choisi de ne pas assujettir ses habitants à cette taxe, celle-ci s'impose dorénavant à tous, sans possibilité d'y renoncer. Le produit estimé de cette taxe pour 2022 s'élève à 80 000 €.

E. L'augmentation des autres participations

Ces participations proviennent de l'État, d'autres collectivités locales et de partenaires institutionnels. Leurs montants atteindront 1 305 K€ pour 2022, soit 23,5 K€ de plus qu'en 2021.

Elles concernent des actions de soutien financier en matière de politique de la Ville, de politique de l'emploi, et d'actions plus spécifiques comme la lutte contre le chômage des jeunes.

Les participations de l'État

Les recettes de ce chapitre incluront dès le budget primitif 24 K€ au titre du FCTVA sur l'entretien des bâtiments publics au titre des dépenses de 2021 (en stabilité par rapport au BP 2021).

Le soutien de l'État perçu au titre des ouvertures dominicales mensuelles de la médiathèque sera reconduit en 2022, mais à hauteur de 12,5 K€ (-3,8 K€).

Le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les recettes attendues de la CAF s'établissent à 681 K€ pour 2022, soit un montant inchangé par rapport à 2021.

Sont incluses dans ce montant, les recettes liées au Contrat Enfance Jeunesse (190 K€) et celles liées aux centres sociaux (210 K€) et aux centres de loisirs (281 K€).

Comme les années précédentes, les recettes au titre du contrat enfance jeunes de la ville, et la subvention d'équilibre au CCAS est ajustée en conséquence.

Les autres participations.

Le Conseil départemental du Loiret continuera d'apporter son soutien financier à la politique de développement culturel portée par la ville, notamment pour le conservatoire de musique et le Grand Unisson (18 K€).

La Région apportera par ailleurs un soutien de 34 K€ dans le cadre du PACT pour l'ensemble de la programmation.

Les ressources correspondantes au maintien des rythmes scolaires à 4,5 journées hebdomadaires seront reconduites à hauteur de 183,2 K€, dans le cadre du fonds d'amorçage.

2- Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Evolution des crédits entre 2021 et 2022.

Dépenses de fonctionnement par nature.

Les dépenses réelles de fonctionnement sur 2022 connaissent une progression limitée, et s'établissent à 20 400 K€ contre 20 252 K€ en 2021, **soit une augmentation de 0,73%**. Ces données intègrent le fait que la ville n'aura pas, comme en 2021, à abonder le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) en 2022. Cela tient à l'évolution de son classement national au regard de l'indice Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Chap.	OPERATIONS REELLES	BP 2021 (A)	BP 2022 (B)	Evolution (%) (C=B/A)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 694 140	4 757 115	1,34%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	13 000 000	13 130 000	1,00%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	166 500	16 500	-90,09%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 187 664	2 289 520	4,66%
	<i>dont subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé</i>	278 734	273 540	-1,86%
	<i>dont subventions de fonctionnement aux organismes publics (CCAS notamment)</i>	1 500 000	1 600 000	6,67%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	20 048 304	20 193 135	0,72%
66	CHARGES FINANCIERES	165 000	178 848	8,39%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 356	28 300	-26,22%
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	-
	TOTAL DEPENSES REELLES	20 251 660	20 400 282	0,73%

Dans la continuité de l'exercice précédent, l'objectif de la municipalité pour 2022 est de contenir les dépenses de fonctionnement des services tout en maintenant un service public de qualité et un bon niveau d'attractivité de la ville.

Conformément aux orientations fixées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, cela de traduit

- La poursuite de la maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement
- Une évolution maîtrisée de la masse salariale.
- Un soutien réaffirmé au CCAS et au tissu associatif au travers des concours financiers de la ville.
- Une gestion de la dette optimisée.

A. La maîtrise des dépenses courantes (4 757 K€).

Les charges à caractère général (chapitre 011) se situent à 4.757 K€, en progression de 63 K€ (soit +1,34 % par rapport au BP 2021).

Les dépenses courantes de fonctionnement appréciées par fonction traduisent les priorités du mandat:

Certains postes de dépenses seront en augmentation, notamment :

- **En faveur de la diffusion culturelle** (+50 K€), avec une programmation intensifiée s'appuyant sur l'ouverture de l'Unisson en octobre 2021. A noter, le budget dédié au grand Unisson est proposé constant par rapport au budget primitif 2021, à hauteur de 160 K€. En 2021, les 30 ans du festival n'avaient pu être célébrés. Ce devrait être le cas en 2022.
- **Pour la lecture publique** (+7 K€), avec notamment de nouvelles animations, de manière à dynamiser la fréquentation de la médiathèque et des bibliothèques, dans le cadre du projet d'établissement et du Contrat Territoire Lecture.
- **En faveur de la pratique sportive** (+4K€), avec des prestations complémentaires pour l'encadrement des activités de l'école du Sport et du ticket Sports.
- **Pour l'entretien des espaces verts** (+17 K€), avec des prestations externalisées et la location de deux tondeuses autoportées. Cette hausse concerne également **la maintenance des jeux extérieurs** (+15 K€).
- **Pour l'entretien ménager des bâtiments** (+11 K€), intégrant l'impact des mesures COVID dans les écoles notamment.
- **En faveur de la restauration scolaire** (+10 K€), afin de tenir compte de l'évolution prévisionnelle du nombre de repas à produire et de l'augmentation du coût unitaire des repas commandés au SIRCO.
- **Pour tenir compte de l'augmentation du coût des fluides** (+69 K€) (gaz, électricité, chauffage).

Certaines lignes de crédits seront en revanche proposées en baisse :

- **Entretien des bâtiments** (-60 K€) notamment du fait d'un nouveau contrat de prestation de service avec ENGIE, pour le centre aquatique.
- **Animation urbaine** (-6,6 K€), dont le budget a été ajusté au regard du réalisé constaté.
- **Informatique** (-29 K€), grâce à l'ajustement des dépenses de maintenance des logiciels « métier » et à une diminution des frais de télécommunication grâce au renouvellement du marché.
- **Les lignes dédiées aux ateliers** (-15 K€) **et à la mécanique** (-10 K€) ont également été ajustées au regard des niveaux de consommation constatées les années passées.

B. La hausse contenue de la masse salariale (13.130 K€)

La masse salariale inscrite au budget 2022 intègre les ressources nécessaires en vue de financer :

- Les postes créés en 2021 pour la réalisation des engagements pris dans le projet mandat,
- La répercussion en année pleine des avancements de grade et d'échelon 2021, ainsi que ceux à intervenir en 2022 en maintenant l'enveloppe budgétaire consacrée aux avancements,
- Les mesures réglementaires induites par le protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunération hormis l'impact de la revalorisation des catégories au 1er janvier 2022.
- La revalorisation du traitement des agents de catégorie C au niveau du SMIC, décidée par le gouvernement en avril 2021

L'effort de rationalisation sera poursuivi, avec une interrogation systématique sur la pertinence du remplacement des agents à l'occasion des départs à la retraite ou des détachements...).

Dans le cadre du budget 2022, son évolution est limitée à +1% par rapport au BP 2021, portant son montant à 13,130 M€.

Le gouvernement prévoit par ailleurs des mesures permettant une progression plus rapide en début de carrière ainsi qu'une bonification d'ancienneté d'un an pour tous les agents de catégorie C. A ce jour, les contours de cette réforme restent à préciser. Le BP 2022 n'intègre donc pas à ce stade les incidences budgétaires de cette réforme. Des ajustements seront à envisager en cours d'année.

Les effectifs sont en augmentation entre 2020 et 2021. Cette évolution est liée à des décisions municipales intervenues en 2021 visant à répondre à des nouveaux besoins dans le cadre de la réorganisation administratives des services municipaux (ville durable et intelligente, citoyenneté).

Dans le cadre d'une politique volontarisme de déprécarisation des agents contractuels, certains d'entre eux ont pu être nommés fonctionnaire stagiaire.

En complément de la masse salariale, le budget de la Direction des Ressources Humaines (13.506 K€) comprend également les indemnités des élus (201 K€, inchangés), les frais de formation (75 K€, soit +5 K€ par rapport au BP 2021), l'achat et l'entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail (28 K€) ainsi que des prestations diverses telles que la prévention spécialisée (30 K€), les frais d'annonces RH (15 K€).

Sont en outre inscrits :

- 15 K€ pour la réalisation d'un chantier d'insertion.
- 10 K€ pour la mise en œuvre de plan d'actions liées aux risques psycho sociaux et à l'intervention d'un ACFI pour l'hygiène et la sécurité au travail.

C. L'engagement de la ville aux côtés du monde associatif (274 K€)

Le soutien au monde associatif s'élève à 274 K€ pour 2022, en légère diminution par rapport au BP 2021 (- 5 K€). L'activité associative a été fortement perturbée par la crise sanitaire, et certaines associations disposent de réserves financières du fait d'activités non réalisées en 2020 et 2021.

La Municipalité souhaite néanmoins réaffirmer son engagement au travers des concours financiers qui seront alloués aux associations œuvrant pour les stéoruellans en 2022.

L'effort de la ville en faveur des coopératives scolaires sera reconduit en 2022. La subvention qui leur est allouée reste calculée sur une base de 4,5 euros par élève.

D. Une aide accrue au CCAS et aux syndicats intercommunaux (1.687K€)

La subvention au CCAS est majorée de 100 K€ pour être portée à 1.600 K€, afin de soutenir l'action du CCAS après la période de crise sanitaire qui a entraîné une chute des recettes petite enfance en 2020 et 2021.

Cette subvention d'équilibre permet d'assurer le fonctionnement de ses services (structures de petite enfance, relais assistantes maternelles, aides sociales diverses) et de répondre ainsi aux besoins des habitants de Saint Jean de la Ruelle, et notamment des familles, des séniors et des populations défavorisées.

En 2022, la contribution au syndicat des lfs pour la gestion du cimetière sera de 57 K€, notamment pour participer au financement des travaux d'agrandissement

La participation au service de prévention spécialisée, organisé sur la base de dispositions conventionnelles est prévue à l'article 657 à hauteur de 30 K€ (=BP 2021).

E. L'ajustement des charges financières (179 K€)

Les charges financières sont estimées à 179 K€ en 2022 contre 160 K€ en 2021.

Cette hausse est liée à l'entrée en phase d'amortissement de l'emprunt de 2020 d'un million d'euros mobilisé fin 2021 et celui à venir prévu au budget 2021 d'environ 260 K€ mobilisé en fin d'année, prévu pour financer les opérations d'investissement 2021.

Les taux de marché devraient encore rester très bas en 2022, permettant de limiter les charges sur la part de l'encours placé à taux variable. Seul un renchérissement brutal des taux, qui apparaît peu probable à court ou moyen terme, serait susceptible de contrarier ces prévisions.

F. La suspension de la contribution au fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC)

La péréquation horizontale prévue par ce dispositif repose sur une évaluation de la richesse fiscale qui est évaluée à l'échelle de l'ensemble intercommunal. Une répartition est ensuite opérée entre l'EPCI et ses communes membres.

La ville n'aura pas à abonder le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) en 2022 (150 K€ avaient été budgétés en 2021 mais n'ont finalement pas été versés). Cela tient à l'évolution de son classement national au regard de l'indice Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour 2022 s'établiront à 9 792 668 €.

A. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 1 290 K€

Le FCTVA compense forfaitairement la charge de la TVA supportée par les collectivités territoriales au titre des dépenses d'investissement qu'elles ont mandatées au cours de l'exercice précédent. Seules sont éligibles les dépenses soumises à la TVA.

Le bon niveau de réalisation en investissement en 2021, avec notamment l'achèvement des travaux de l'Unisson, permet de tabler sur une enveloppe de FCTVA plus élevée en 2022, à hauteur de 1290 K€.

B. La taxe d'Aménagement : 200 K€

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, et autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. La taxe est due par les bénéficiaires de l'autorisation de construire ou d'aménager.

A Saint Jean de la Ruelle, le taux de taxe d'aménagement a été fixé par délibération en date du 18 novembre 2011, à hauteur de 5%, dans une perspective de valorisation des opérations d'urbanisme et compte tenu des capacités foncières réduites sur le territoire communal.

De façon prudente, le montant de recettes inscrit au titre de la taxe d'aménagement 2022 est proposé constant par rapport au BP 2021, soit 200 K€.

C. Les subventions d'investissement : 420 K€

En 2022, la ville pourra prétendre à la subvention Dotation Politique de la Ville, comme en 2021. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le montant estimatif pour 2022 s'élève à 240 K€.

150 K€ de subventions du Conseil Départemental sont par ailleurs prévus pour le financement d'opérations communales.

Enfin, l'Etat participera financièrement à la rénovation du city stade des Chase, l'Agence Nationale du sport ayant été sollicitée pour une aide de 30 K€.

D. Les produits des cessions d'immobilisations : 245 K€

Le montant des opérations de cessions d'immobilisations inscrites au budget pour 2022 est de 245K€. Il s'agit d'une inscription prudente, dans la mesure où un certain nombre de cessions sont conditionnées par l'adoption du PLUm.

E. Un recours à l'emprunt limité.

Le nouvel emprunt inscrit à hauteur de **500 K€** couvre 13% du total des dépenses d'équipement et 16% du montant des dépenses d'équipement hors attribution de compensation à verser en investissement

L'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement (2 567K€) permet un recours très limité à l'emprunt et une bonne couverture du besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement.

L'endettement de la ville reste maîtrisé, le service de la dette diminuant de façon continue depuis 2017.

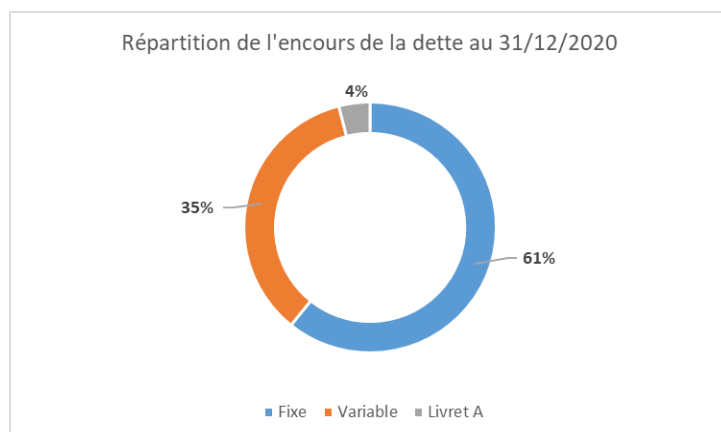
En €	2017	2018	2019	2020
Capital restant dû (au 01/01)	16 568 104	10 592 651	9 979 445	8 393 133
Evolution en %	-	-36,07 %	-5,79%	-15,90%
Annuités	2 450 806	1 899 713	1 744 674	1 599 784
Evolution en %	-	- 22,49 %	-8,16%	-8,3%

Le désendettement de la ville s'est poursuivi jusqu'en 2020. La présentation rétrospective de l'annuité de la dette -correspondant au remboursement du capital et des intérêts sur une année- fait apparaître une diminution sensible du service de la dette entre 2016 et 2020 (données comparées au 1^{er} janvier) avec un point fort en 2017, du fait à la fois de la conjoncture favorable des marchés financiers (faiblesse des taux variables) et de la bonne exposition de l'encours de la ville, puis une diminution en lien avec le transfert partiel d'encours entre 2017 et 2018.

L'emprunt de 2 800 K€ souscrit en 2019 pour le financement de la restructuration de la salle des fêtes étant entré en phase d'amortissement mi 2020, le capital restant dû a augmenté au cours de cet exercice, sans mettre à mal le ratio de désendettement qui reste très bas (3,1 ans fin 2020).

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Ce ratio est toujours resté inférieur à 10 ans, après un maximum de 9,7 années en 2014. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Saint Jean de la Ruelle dispose par ailleurs d'un encours de dette classé dans la catégorie la moins exposée aux risques, selon la charte de bonne conduite dite charte « Gissler », la ville ne possédant aucun produit à risques tels que les produits structurés (produits dits « toxiques »).



L'encours de dette présente, au 31 décembre 2020, une part d'emprunt à taux fixe (contre 61% fin 2020), du fait de la consolidation de l'emprunt de 2.800 K€ souscrit auprès de la banque postale en 2020, qui a permis de largement rééquilibrer cette répartition.

2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement pour 2022 atteindront 9.232 K€

Le remboursement de la dette en capital s'élèvera à **1.400 K€**.

Le niveau des dépenses d'équipement pour 2021 s'établit à 3.806 K€, dont 590 K€ d'attribution de compensation à verser en investissement et 3.216 K€ de dépenses communales d'équipement.

Ce budget d'investissement permettra d'engager de nouveaux projets et de préparer les futurs projets d'envergure, avec des actions concrètes en matière de politique environnementale. Il est aussi l'occasion de concrétiser le nouveau dispositif d'Appel à Projet Citoyen pour la réalisation d'aménagement ou de projets d'initiative citoyenne.

Le projet de budget primitif présenté s'inscrit pleinement dans le cadre des priorités d'investissement affirmées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

A. Investir en faveur du développement durable

Le budget d'investissement 2021 traduit la volonté de la municipalité de s'engager concrètement en faveur de la transition écologique et énergétique.


-  Engager la 2eme phase de raccordement à la chaufferie biomasse

Dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle, il est projeté de relier de nouveaux équipements à chaufferie biomasse en 2022, et en particulier : l'école élémentaire et maternelle Jules Lenormand, l'Hôtel de ville, le site des Dominicaines, la bibliothèque A.Marly, le centre de loisirs et la ludothèque S. Lacore, ainsi que le Centre Technique Municipal. Une enveloppe de 250 K€ est inscrite pour cette opération, auxquels s'ajoutent 216 K€ pour l'adaptation des bâtiments (dont 16 K€ d'études).

33 K€ sont par ailleurs inscrits pour supprimer plusieurs postes gaz (Jean Moulin, Maison Pour Tous Nord, Aragon, gymnase Maurice Millet et centre aquatique).

-  Déplacer le verger pédagogique en centre-ville et favoriser la plantation d'arbres

Une enveloppe de 14 K€ est proposée pour déplacer le verger pédagogique en centre-ville sur le Clos de la Jeunette et intensifier le programme de plantation d'arbres.

-  Développer des micros projets en faveur du développement durable

2,5 K€ sont prévus pour l'installation de boîtes à livres, favorisant à la fois le réemploi et le lien social autour des livres.

Le budget primitif 2022 prévoit en outre 6 K€ pour réaliser des petits aménagements en faveur de la mobilité douce, comme l'installation d'arceaux vélos.

B. Améliorer le cadre de vie et veiller à la proximité, réaliser l'appel à projets citoyen

Réaliser les premiers projets de l'appel à projets citoyen

L'Appel à Projet Citoyen permet d'affecter une partie du budget de la ville à la mise en œuvre de projets/idées proposés et votés par les citoyens sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle.

Les habitants pourront proposer des projets qui, s'ils sont éligibles, seront soumis au vote des citoyens et réalisés par la Municipalité. Pour cette première année de mise en œuvre, une enveloppe de 50 K€ dédiée à ces projets est inscrite au BP 2022.

Aménager le centre de Ville

L'aménagement du centre-ville est une opération portée par la Métropole, cependant certains espaces relèvent de la compétence de la Ville. En 2022, 100 K€ sont inscrits au budget de la ville pour procéder aux premiers aménagements sur les espaces relevant de sa compétence.

Participer à l'amélioration de l'éclairage public et de la voirie

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de voirie est du ressort de la métropole depuis 2017. La ville contribue au financement des investissements métropolitains sur son territoire au travers du versement d'une attribution de compensation en investissement de 590 K€.

Par offre ou fonds de concours, la ville peut compléter ces financements. Aussi, il est proposé d'inscrire la somme de 300 K€ au budget communal 2022 afin d'accélérer le programme de mise en conformité de l'éclairage public communal, dans une logique de mise en conformité et d'efficacité énergétique accrue, et 300 K€ supplémentaires pour améliorer la qualité de nos voiries.

Poursuivre le programme d'accessibilité des bâtiments publics

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des établissements municipaux recevant du public a été adopté par le conseil municipal le 27 novembre 2015 et validé par les services de l'Etat. Ce dispositif concerne tous les gestionnaires et propriétaires d'ERP (Etablissements Recevant du Public) existants et prévoit une programmation de mise en conformité jusqu'en 2024.

100 K€ ont été inscrits au BP 2022 pour poursuivre ce programme.

Participer à l'opération de renouvellement urbain du quartier des Chaises.

La convention de renouvellement urbain signé avec l'ANRU relative au projet de rénovation du quartier des Chaises représente un engagement total de près de 60 millions d'euros.

Ce projet d'envergure vise à améliorer le cadre de vie des résidents du quartier, avec pour corollaire la réhabilitation profonde des logements collectifs appartenant au bailleur Valloire-Habitat, des démolitions, ainsi que le raccordement du parc social au réseau de chauffage urbain collectif.

Après les phases de concertation et de conception, le renouvellement urbain du quartier des Chaises est entré dans sa phase travaux.

Les objectifs affichés par Valloire-Habitat de résidentialisation et de requalification sont confirmés, avec une échéance de réalisation avancée par rapport au programme initial. Ainsi, les immeubles des 2 et 4 rue des émeraudes et de réhabilitation du 51 rue des Agates s'achèveront au cours du premier semestre 2022, et les travaux de requalification des 1, 3 puis du 6 rue des Emeraudes démarreront.

L'objectif est également de préparer la réalisation de la passerelle surplombant la rocade, reliant le quartier d'Alleville et celui des Chaises.

Pour mémoire, la convention liant les partenaires et l'ANRU prévoit par ailleurs le lancement des aménagements de la place centrale, à proximité du centre commercial et de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Françoise Dolto, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Les études préalables au lancement des opérations seront réalisées en 2022.

Rénover le city stade des Chaises

Espace dédié à la pratique sportive en accès libre, le city stade des Chaises est un lieu ouvert accessible à tous, prisé des jeunes du quartier des Chaises. Cet équipement étant vétuste, 80 K€ sont inscrits au budget primitif 2022 pour réaliser des travaux de rénovation de la plateforme stabilisée d'une part, et pour remplacer le gazon synthétique d'autre part. Cette enveloppe intègre également la réfection des abords et de la clôture du terrain. Le projet est soutenu financièrement par l'Agence Nationale du Sport, à hauteur de 30 K€.

Investir en faveur des équipements de proximité et du patrimoine

Le budget d'investissement 2022 prévoit diverses actions en faveur des équipements de proximité et du patrimoine :

- L'intensification du programme d'installation et de réfection des espaces de jeux extérieurs (50 K€) ;
- L'acquisition de nouvelles animations lumineuses pour les fêtes de fin d'année (5 K€) ;
- La réalisation d'investissements en faveur du cimetière communal, avec l'achat de bancs, d'un abri vélo, la pose de bornes dans les allées, et la pose de panneaux d'affichage (15 K€) ;
- La réalisation de travaux au centre municipal (50 K€)

100 K€ sont par ailleurs inscrits pour engager des travaux de réfection du sol de l'église Saint Jean Baptiste.

C. Investir en faveur de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des sports et des loisirs.

Réaliser un équipement petite enfance en centre-ville

Afin d'apporter une réponse qualitative aux besoins des familles en matière d'accueil des jeunes enfants, la municipalité a souhaité construire un équipement petite enfance au centre de la ville, rue René Cassin. Le pôle petite enfance ainsi créé offrira une capacité de 75 berceaux dont 45 en service d'accueil familial et 30 en Multi accueil collectif, qui se substituera à l'actuelle structure des Coquelicots. Ce pôle intégrera par ailleurs la transplantation du Relais Petite Enfance actuellement situé dans le quartier des Chaises.

Le coût total de cette structure, dont l'architecte vient d'être sélectionné, est évalué à 2,3 M€. 300 K€ sont inscrits au BP 2022 pour financer les études et les avances sur marchés. Les travaux doivent démarrer fin 2022/début 2023. Cette opération est également inscrite en AP/CP. Là encore, les montants seront ajustés lorsque les marchés seront attribués.

Des travaux d'amélioration des autres structures petite enfance seront par ailleurs proposés, à hauteur de 7,5 K€.

Restructurer et étendre le groupe scolaire Jean Moulin

Après le travail de programmation réalisé en 2020 et le choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) fin 2021, 100 K€ sont inscrits au budget primitif 2022 pour la maîtrise d'œuvre et le lancement de la phase d'étude opérationnelle. Afin de lisser l'impact budgétaire de cette opération d'envergure, son exécution budgétaire est prévue dans le cadre d'une autorisation de programme, et de crédits de paiements annuels (AP/CP). Ces AP/CP seront actualisés au fur et à mesure de l'avancement du projet, et en particulier une fois les marchés attribués.

Veiller à la qualité des lieux d'accueil des élèves dans les écoles

Outre l'engagement de l'opération de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, l'enveloppe annuelle dédiée aux travaux dans les écoles est augmentée et portée à hauteur de 200 K€ (50 K€ de plus qu'au BP 2021), et celle dédiée à la rénovation des cours (et des structures extérieures petite enfance) à hauteur de 50 K€ (+20 K€).

Par ailleurs, le programme d'installation de Vidéos Projecteurs Interactifs (VPI) s'est achevé en 2021, permettant que l'ensemble des classes élémentaires de la commune soient équipées. Afin de maintenir une bonne qualité d'équipement, 5 K€ sont inscrits au BP 2022. Cela permettra d'initier un cycle de renouvellement des appareils les plus anciens.

12 K€ sont également inscrits pour le programme de renouvellement du matériel et du mobilier dans les écoles.

Investir pour favoriser le développement des pratiques culturelles et sportives

50 K€ sont inscrits en section d'investissement afin de parfaire et de finaliser les aménagements extérieurs à l'arrière du bâtiment de la salle des fêtes l'Unisson. 10 K€ supplémentaires sont par ailleurs proposés pour réaliser les dernières acquisitions de matériels techniques.

S'agissant des sports, la création de vestiaires dédiés au football féminin au stade Guy Gallier fait l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de 300 K€.

Afin de répondre à la demande de l'association des kayakistes ACKVL, le projet de budget 2022 intègre par ailleurs l'inscription de 6K€ pour l'aménagement d'un second vestiaire.

D. Veiller à la tranquillité des habitants

La municipalité souhaite poursuivre le programme de déploiement de caméras de vidéo protection, afin de sécuriser l'espace public et les zones pavillonnaires. L'objectif est d'installer 28 caméras supplémentaires sur la durée du mandat.

Pour 2022, 115 K€ sont inscrits pour de nouvelles installations de caméras notamment dans les quartiers de la Petite Espere et de la Vaudière (dont 8 K€ d'études).

E. De l'informatique municipale à la ville intelligente

La municipalité souhaite développer les projets de nature à faciliter les démarches quotidiennes des usagers et à améliorer l'efficacité des services municipaux.

En investissement pour 2022, 88 K€ sont inscrits pour moderniser les services, avec en particulier :

- 40 K€ pour une mise à niveau des postes de travail des agents,

- 33 K€ pour l'acquisition de logiciels (de gestion des entretiens professionnels des agents, nouvelle version du logiciel Abelium pour les familles, acquisition d'une solution de gestion des codes de ligne pour l'état civil...),
- 10 K€ pour initier un programme de modernisation de la téléphonie dans les écoles,
- 5 K€ d'achat de matériel de téléphonie

F. Renouveler le matériel des équipes

Des crédits sont par ailleurs inscrits pour renouveler le matériel des équipes : 10 200 € pour le matériel espaces verts, 5 000 € pour le mobilier des Maisons pour Tous, et 50 000 € pour le renouvellement de véhicules.

Du matériel d'entretien et nécessaire à la restauration (chambres froides et fontaines) nécessite par ailleurs d'être changé. 15 000 € sont inscrits à cette fin.

II- LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIAIRES

Evolution des crédits 2021-2022

Crédits de fonctionnement par nature

Ce budget retrace les opérations liées aux locations de divers locaux commerciaux appartenant à la commune (locaux dans le centre commercial des Chaises, La Poste, locaux des Bénardières), ainsi que les opérations relatives à la construction et à l'exploitation, depuis le 1er semestre 2020, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, et bientôt le pôle santé sud.

Les travaux d'aménagement de l'étage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Chaises initialement prévus fin 2021 débiteront finalement tout début 2022. Les crédits correspondant ont donc été annulés au budget 2021 par décision modificative, pour être réinscrits au budget primitif 2022.

Les travaux du pôle santé sud sont également portés sur ce budget, mais ont été engagés fin 2021, et feront donc l'objet d'un report de crédits, sans nécessité de réinscription au BP 2022. La fin des travaux est prévue au printemps 2022.

Les ressources générées par l'exploitation des différents baux permettront d'assurer le service de la dette, et permettront d'honorer les charges de copropriété et les taxes foncières. La somme inscrite sur le chapitre « charges de personnel » correspond à la part de la masse salariale affectée à l'activité du budget annexe, le personnel étant rémunéré sur le budget ville.

SECTION D'EXPLOITATION		BP 2021	BP 2022	Evolution (%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	69 409	61 950	-10,75 %
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	11 300	11 000	-2,65%
SOUS TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		80 709	72 950	-9,61%
66	CHARGES FINANCIERES	7 500	10 100	34,67%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000	-
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	-
TOTAL DEPENSES REELLES (I)		89 209	84 050	-5,78%
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (II)	18 000	18 000	-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (III)	28 451	28 450	-
TOTAL GENERAL DEPENSES (=I+II+III)		135 660	130 500	-3,80%
70	VENTES DE PRODUITS	135 660	130 500	-3,80%
TOTAL RECETTES		135 660	130 500	-3,80%

La diminution des charges à caractère général et des recettes s'explique par la cession à la Métropole de l'épicerie des Chaises prévue mi-2022.

Evolution des crédits 2021-2022
Crédits d'investissement par nature

La somme de 200 000 € est inscrite en dépense pour financer les travaux d'aménagement du 2eme étage de la maison de santé. Un emprunt du même montant est proposé en recette.

SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2021	BP 2022
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		
16	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	50 000	68 050
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000	200 000
TOTAL DEPENSES REELLES (I)		250 000	268 050
<i>OPERATIONS D'ORDRE (II)</i>		<i>60 000</i>	<i>69 600</i>
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (=I+II)		310 000	337 650
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTA)	69 949	31 200
13	SUBVENTIONS	-	-
16	EMPRUNTS	133 600	200 000
TOTAL RECETTES REELLES		203 549	231 200
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>28 451</i>	<i>28 450</i>
040	<i>AMORTISSEMENTS</i>	<i>18 000</i>	<i>18 000</i>
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		310 000	337 650

III- LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Evolution des crédits 2021-2022

Fonctionnement

L'ouverture du camping s'effectue traditionnellement sur les deux mois d'été, sauf les années de festival de Loire, où il peut rester ouvert un mois de plus en septembre pour héberger les festivaliers. Cela ne sera pas le cas en 2022.

Le personnel intervenant sur le camping est mis à disposition par la ville. Cet équipement a connu d'importants travaux d'aménagement et de modernisation depuis 2016. Ceux-ci ont permis l'inscription de cet hébergement dans le dispositif « Loire à Vélo » ainsi que le renouvellement de son classement « une étoile ».

La fréquentation a été considérablement perturbée par la crise sanitaire en 2020, mais s'est améliorée en 2021. L'hypothèse retenue pour 2022 est un retour à une situation « normale », avec une fréquentation au niveau de celle connue en 2019.

OPERATIONS REELLES		BP 2021	BP 2022	Evolution (%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 700	14 920	1,50%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	10 300	10 400	0,97%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	200	200	0,00%
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		25 200	25 520	1,27%
66	CHARGES FINANCIERES	2 890	1 990	-31,14%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100	100	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	710	390	-45,07%
TOTAL DEPENSES REELLES		28 900	28 000	-3,11%
70	VENTES DE PRODUITS	38 000		-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES		38 000	39 000	2,63%

Afin de maintenir un site attractif, le budget 2022 prévoit la réalisation de travaux, à hauteur de 30 K€, pour créer deux aires de vidange pour camping-cars et pour changer les portes des sanitaires. Ces travaux seront essentiellement financés par un emprunt d'équilibre.

OPERATIONS REELLES		BP 2021	BP 2022	Evolution (%)
16	EMPRUNTS	9 100	9 100	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000	30 000	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES		39 100	39 100	0,00%
16	EMPRUNT	30 000	28 100	-6,33%
TOTAL RECETTES REELLES		30 000	28 100	-6,33%

ANNEXE : LISTE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Envoyé en préfecture le 03/01/2022
 Reçu en préfecture le 03/01/2022
 Affiché le 
 ID : 045-214502858-20211220-DELIB2021217-DE

APPEL A PROJETS CITOYEN

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Projets réalisés dans le cadre de l'appel à projets citoyens	50 000 €

AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Aménagement du centre-ville (voté en opération n°0391 – en APCP)	100 000 €
Acquisitions foncières	59 500 €
Petits aménagements: parking, clôtures, securite	5 000 €
Décorations lumineuses	5 000 €
Participation à l'extension du Réseau Enedis	20 000 €
Passage de fourreaux informatiques	5 000 €
Rénovation du city stade quartier des Chaises	80 000 €
Jeux extérieurs (hors écoles)	50 000 €
Participation aux opérations métropolitaines de requalification de voiries	300 000 €
Participation aux opérations métropolitaines d'éclairage public	300 000 €
Déplacement du verger pédagogique et plantations d'arbres	14 000 €
Travaux et mobilier pour le Cimetière	15 000 €
TOTAL AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE	953 500 €

ANIMATION

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Travaux sur les bâtiments	24 000 €
Renouvellement mobilier, électroménager	5 000 €
TOTAL ANIMATION	29 000 €

BATIMENTS

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Travaux des bâtiments 157 rue Gambetta	33 000 €
Réfection du sol de l'Eglise St Jean Baptiste	100 000 €
Programme de mise en accessibilité des bâtiments	100 000 €
Travaux bâtiment de l'Hôtel de ville	50 000 €
Travaux de mise en conformité et petits travaux sur les bâtiments	25 000 €
Gros matériel pour les services	5 000 €
TOTAL BATIMENTS	313 000 €

CULTURE

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Equipement Unisson	10 000 €
Aménagement espace extérieur derrière l'Unisson	50 000 €
Instruments de musique et matériel conservatoire	5 000 €
Modernisation sol médiathèque section jeunesse	4 000 €
TOTAL CULTURE	69 000 €

DEVELOPPEMENT DURABLE

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Raccordement au réseau de chauffage urbain	499 000 €
Boîtes a livres	2 500 €
Petits Aménagements en faveur de la mobilité douce	6 100 €
TOTAL DEVELOPPEMENT DURABLE	507 600 €

EDUCATION

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Programme de travaux dans les écoles	200 000 €
Elémentaire Mitterrand - Modernisation du réseau de chauffage Ailes Mendès France	25 000 €
Renouvellement du matériel et du mobilier dans les écoles	12 000 €
Restructuration du groupe scolaire Jean Moulin (voté en opération n° 0471 AP/CP)	100 000 €
Modernisation des cours d'école et des structures petites enfance	50 000 €
TOTAL EDUCATION	387 000 €

MATERIEL ET ETUDES

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Marchés publics	10 000 €
Matériel espaces verts	10 200 €
Renouvellement matériel restauration	15 000 €
Véhicules	50 000 €
TOTAL MATERIEL ET ETUDES	85 200 €

PETITE ENFANCE

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Construction structure petite enfance en centre-ville (voté en opération n° 0461 AP/CP)	300 000 €
Travaux dans les crèches et garderies	7 500 €
TOTAL PETITE ENFANCE	307 500 €

SECURITE

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Déploiement de la vidéo protection	107 000 €
Etude technique déploiement des caméras de vidéo protection	8 000 €
TOTAL SECURITE	115 000 €

SPORT

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Création de vestiaires pour le foot féminin stade G. Gallier	300 000 €
Aménagements locaux de l'ACKVL (canoé)	6 000 €
TOTAL SPORTS	306 000 €

INFORMATIQUE

Lieu / nature de l'opération	BP 2022
Acquisition de logiciels	5 000 €
Acquisition de matériel informatique	40 000 €
Acquisition de matériel de téléphonie	5 000 €
Vidéo projecteurs interactifs dans les écoles	5 000 €
Acquisition de logiciels pour les ressources humaines	21 500 €
Evolution du logiciel Abelium	5 500 €
Sécurisation et amélioration de la téléphonie dans les écoles	10 000 €
Acquisition d'une solution de prise de rendez-vous en ligne pour l'état civil	1 400 €
TOTAL INFORMATIQUE	93 400 €

TOTAL GENERAL	3 216 200 €
----------------------	--------------------